

Financement des logements publics sociaux

Subventions aux opérations de création de logements sociaux

Rapporteur : M. Le Président

Monsieur le Président soumet à l'Assemblée deux dossiers de demandes de subvention (cf. fiches jointes).

Dossiers en financement PLUS et PLAI

- Habitat 25 : 19 PLUS et 2 PLAI à Ecole-Valentin - 260 000 F
- Office Public d'HLM : 4 PLUS à Morre - 40 000 F

Opération Office Public d'HLM à Morre

L'opération de Morre prévoit la création de logements sociaux et les implantations d'activités au rez-de-chaussée d'un bâtiment en centre bourg. Le dossier a été présenté de manière globale en bureau le 12 décembre 2000.

Concernant le volet Habitat, une subvention standard de 10 000 F par logement PLUS a été acceptée avec accord favorable de la commission Habitat donné lors de la commission du 1^{er} février 2001 et avec dérogation au règlement, soit pour quatre logements $10000 \times 4 = 40000$ F.

Pour le volet Economie instruit en commission économie le 8 décembre 2000, le bureau a proposé une subvention de 60 000 F « implantation d'activités en centre bourg soit une subvention totale de la Communauté d'agglomération de 100 000 F.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- confirme l'attribution des subventions à l'OPHLM de Besançon, proposées par le Bureau du 15 février 2001, pour la création de logements sociaux de 40 000 francs et accorde une subvention de 60 000 francs pour le volet économique de l'opération immobilière sur la commune de Morre

- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au BS 2001 à l'article 65755 "Subventions d'investissement autres établissements publics locaux", fonction 70 services communs logement.

Pour extrait conforme,

Le Président